

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Essoyes

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation
6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Thierry MERCUZOT**, maire.

Présents : BELORGEOT Marie-Line, CHEVALLIER Catherine, CINTRAT Alain, DESQUET Maurice, FRISCOURT Jean-Pierre, GUICHARD Maryse, MAZOTTI Nathalie, MERCUZOT Thierry, PRELAT Annick, RUPPERT Gérard.

Absents : LALLEMENT François.

Représentés : NOERI Béline par CINTRAT Alain, NOURISSAT Charles par DESQUET Maurice.

Monsieur FRISCOURT Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 3 - TARIFS COMMUNAUX 2023 – A l'unanimité

N° de délibération : 2022_12_12_03

Monsieur le rapporteur rappelle les tarifs 2022 et dit que ceux ci ont été étudiés lors de la commission des finances du 8 décembre. Il est proposé de ne pas les modifier à l'exception du tarif horaire des employés mis à disposition. Ainsi il passerait de 22.00 € de l'heure à 24.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe les tarifs 2023 comme suit :
-

LOCATION	2023
SALLE POLYVALENTE	Montant
BAL à titre onéreux	595.00 €
FETE FAMILIALE ESSOYES 1 JOUR	210.00 €
FETE FAMILIALE ESSOYES 2 JOURS	330.00 €
Fête familiale extérieur 1 JOUR	445.00 €
Fête familiale extérieur 2 JOURS	670.00 €
Activités culturelles, lucratives ou non, Vin d'honneur, réunion AG, Associations extérieures à Essoyes	170.00 €

Nettoyage non fait ou dégâts	180.00 €
Mise à dispo, associations visite Renoir (sauf écoles)	65.00 €

Tarif horaire 2023	
Travaux effectués par les employés techniques	24.00 € de l'heure

- Dit que les tarifs « Essoyes » sont destinés d'une part aux personnes possédant une résidence principale et/ou résidence secondaire à Essoyes et d'autre part aux personnes qui règlent une taxe foncière sur le bâti

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Thierry MERCUZOT,
maire

